

# Service Public



**N° 92**  
Septembre 2013

Edité par la Fédération CGT des services publics  
Prix : 1 €

- → p. 3  
ÉDITO  
200 milliards pour le changement
- → p. 4 à 14  
Élections municipales 2014 : l'enjeu de l'extrême droite
- → P. 16 à 27  
1983-2013 : 30 ans de statut général pour quels enjeux ?
- → P. 28 à 30  
Salaires : le point d'indice maintenu en congélation, à décongeler d'urgence !



## Élections municipales 2014 L'enjeu de l'extrême droite



# 200 milliards pour le changement

Depuis plusieurs mois, la CGT communique régulièrement autour de ce chiffre.

200 milliards d'euros, c'est donc la somme vertigineuse des multiples aides et exonérations sociales et fiscales dont bénéficient chaque année les entreprises françaises de la part de l'État et des collectivités locales.

Rappelons que ces aides et exonérations sont censées soutenir l'emploi, avec le résultat que l'on connaît : plus de cinq millions de demandeurs d'emploi et un chômage qui augmente de manière continue depuis plus de deux ans...

Rapportés à d'autres chiffres, ces 200 milliards prennent encore plus de relief.

200 milliards, c'est l'équivalent de 10 % des richesses produites en France en 2012.

200 milliards, c'est plus de 80 % de ce que l'État prévoit pour ses propres dépenses en 2013.

200 milliards, c'est 10 fois ce que seraient, selon le gouvernement, les besoins de financement des retraites en 2020.

200 milliards, c'est plus de 100 fois la somme nécessaire pour augmenter d'un 1 % la valeur du point d'indice de la Fonction publique.

200 milliards, c'est donc un chiffre que nous, syndiqués de la CGT, devons faire connaître largement pour convaincre nos collègues de travail qu'il n'y a pas de fatalité à subir le gel de nos salaires, à travailler dans des conditions de plus en plus dégradées, à voir reculer la perspective de la retraite,...

Les moyens existent pour une autre politique fondée sur une autre répartition des richesses.

Ce gouvernement, comme les précédents, est là pour faire des choix. Il fait à ce stade celui du patronat et des possédants.

À nous, par la syndicalisation et la lutte, de lui imposer le changement.

Baptiste TALBOT  
*Secrétaire général de la Fédération*

# Élections municipales 2014 :

# L'enjeu de l'extr

Rapport présenté par Baptiste Talbot, secrétaire général de la Fédération CGT des Services publics, lors du Comité National Fédéral des 12 et 13 septembre 2013.

L'enjeu de l'extrême droite en perspective des élections municipales de 2014 constitue un enjeu syndical à plusieurs titres :

- Bataille globale de la CGT contre un courant politique qui d'une part, prône des thèses contraires à nos principes fondamentaux et à notre conception démocratique de la République et des services publics, et qui d'autre part, promeut un programme économique et social qui va à l'encontre des intérêts des salariés.
- Bataille professionnelle à mener contre un parti qui travaille particulièrement dans la période à son implantation locale et ambitionne d'accéder aux responsabilités municipales et donc à la gestion des services publics territoriaux et de leurs personnels.
- Bataille à mener s'agissant d'un parti qui considère la CGT comme un de ses adversaires principaux.\*

## Les ambitions du FN pour les municipales de 2014

« L'implantation locale est une condition d'une victoire future. » À l'issue d'un conseil national du FN tenu en décembre 2012, c'est en ces termes que Marine Le Pen a résumé l'enjeu que constituent pour son parti les municipales de 2014<sup>1</sup>.

Le FN de Marine Le Pen a rompu avec la stratégie de son père qui privilégiait la présidentielle et ne cherchait pas sérieusement à édifier progressivement une assise politique territoriale. Ce fut d'ailleurs une des causes de la scission de Mégret et de son équipe, dont on retrouve plusieurs figures dans l'entourage actuel de Marine Le Pen. C'est en particulier le cas de Steeve Briois, secrétaire général du parti et maître d'œuvre de l'expérience modèle d'Hénin-Beaumont.

Le FN et sa présidente s'inscrivent dans une stratégie de conquête du pouvoir qui passe à leurs yeux par la constitution d'un appareil politique efficace et structuré à tous les niveaux, par un maillage du territoire pour être au plus près des préoccupations des électeurs, par la conquête de positions politiques locales comme points d'appui pour l'emporter au niveau national.

<sup>1</sup> Citée dans *Libération* du 29 avril 2013

Dans cette perspective, les municipales revêtent nécessairement une grande importance.

Mener la bataille municipale, c'est recruter de futurs cadres pour le parti puis les former dans le cadre du combat électoral. Faire la campagne municipale, c'est faire connaître localement ses candidats et préparer les futures échéances électorales, notamment législatives. C'est aussi évidemment décrocher des sièges d'élus municipaux et se renforcer ainsi en vue des sénatoriales.

C'est enfin gagner des municipalités et en faire des vitrines du programme frontiste.

Il n'y a pas de fatalité à voir l'extrême droite progresser parce que le contexte lui est favorable : y compris dans les conditions actuelles, le travail antifasciste est possible et nécessaire.



# ême droite



**CGT**  
AUBERVILLIERS (93)

**Non à la Préférence Nationale !**

**Vive la Solidarité Internationale !**

**Le FN hors de la CGT !**



# L'enjeu de l'extrême droite



Et le FN a effectivement quelques raisons de nourrir des espoirs en la matière. Dans une étude d'octobre 2012<sup>2</sup> menée à partir des résultats du second tour des législatives de 2012, l'IFOP a recensé « 77 communes de plus de 4 000 habitants dans lesquelles le Front National a franchi la barre des 40 % au second tour. Dans 17 d'entre elles, le parti de Marine Le Pen a même atteint ou dépassé les 50 % (comme aux Saintes-Maries-de-la-Mer : 72 % ; à Tarascon : 57,4 % ; à Hénin-Beaumont : 55,1 % ou bien encore à Coglolin : 52,7 %) ».

<sup>2</sup> « Ces villes que le Front national pourrait conquérir lors des municipales de 2014 », *IFOP Focus* n°70, 3 octobre 2012

L'étude relève que « S'il s'agit en majorité de communes de taille modeste, 13 d'entre elles (Hénin-Beaumont, Istres, Aubagne, Cavaillon, Fréjus, Forbach, Saint-Priest, etc.) dépassent les 20 000 habitants et leur basculement au Front National pourrait donc constituer un évènement politique d'importance. ».

L'IFOP note qu'il « n'est pas évident d'extrapoler les résultats des prochaines élections municipales sur la base des législatives, car chaque scrutin a sa propre logique et l'équation personnelle des maires sortants modifie souvent les rapports de force électoraux. Néanmoins, certaines



*configurations apparaissent particulièrement favorables au Front National et ses candidats locaux, s'ils parviennent à monter des listes, peuvent nourrir de bons espoirs. ».*

C'est le cas dans 10 communes : deux dans les Bouches-du-Rhône (Saintes-Maries-de-la-Mer et Tarascon), deux dans le Pas-de-Calais (Hénin-Beaumont et Noyelles-Godault), une dans le Var (Contes), deux dans le Gard (Saint-Gilles et Aimargues) et trois dans le Vaucluse (Bédarrides, Monteux et Cavaillon).

Cette liste dressée par l'IFOP il y a presque un an n'est pas gravée dans le marbre. Il est hélas probable que, vu le contexte des derniers mois, d'autres communes soient venues grossir cette liste des villes où il y a danger sérieux de voir le FN arriver aux affaires municipales.

## Notre démarche syndicale

Ces éléments de contexte étant présentés, j'en viens à notre démarche syndicale.

Nous nous le sommes déjà dit au moment de l'affaire Engelmann : le FN prospère à partir de la détresse sociale et le meilleur moyen de lutter contre l'extrême droite, c'est donc d'œuvrer pour le progrès social.

La construction de la rentrée sociale et, plus largement, tout notre travail syndical pour élever le rapport de force et changer la donne sur le terrain revendicatif sont donc parties intégrantes de la bataille antifasciste.

En portant le fer contre la politique gouvernementale, nous contribuons à créer les conditions du retour à une politique de progrès social et à faire reculer le FN.

En défendant au quotidien le service public de proximité, nous combattons un parti qui progresse particulièrement dans les zones où le service public a été mis à mal.

Considérant le contexte politique et l'absence de changement de cap en matière économique et sociale depuis mai 2012, il est évident que la majorité au pouvoir a des responsabilités dans la montée de l'extrême droite.

Pour autant, ces responsabilités du gouvernement ne peuvent nous amener à considérer que, tant que la poli-

tique en œuvre n'aura pas été modifiée, il n'y aurait rien à faire contre un FN qui continuerait de monter inexorablement.

Il n'y a pas de fatalité à voir l'extrême droite progresser parce que le contexte lui est favorable : y compris dans les conditions actuelles, le travail antifasciste est possible et nécessaire.

Il est nécessaire parce que nous avons face à nous nos pires ennemis.

Il s'agit en effet d'un courant politique qui, bien qu'il s'en défende, ne partage pas ce qui fonde notre République démocratique et les valeurs de la CGT. Comme l'affirment les statuts confédéraux, la CGT « agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie, et toutes les exclusions ».

Nous avons affaire à un courant politique dont la violence, idéologique, verbale, physique, est un des moteurs. Comme l'a démontré le meurtre de Clément Méric et un nombre croissant d'agressions, cette violence s'exprime de plus en plus sur le terrain physique. Il nous faut intégrer cette donnée et nous préparer à faire face à ce type d'agissements, avec vigilance, fermeté et esprit de responsabilité.

Il importe par ailleurs d'avoir constamment à l'esprit que l'extrême droite sert les intérêts du patronat et des possédants. Notre conception du monde est structurée par le clivage de classe et, sur le terrain de la lutte de classe, le FN se trouve dans le camp d'en face. S'agissant de son rôle de serviteur du capital et du programme qui en découle, je vous renvoie à l'argumentaire de la Confédération (sur notre site Internet [www.spterritoriaux.cgt.fr](http://www.spterritoriaux.cgt.fr) : thématiques -> liberté et lutte contre les discriminations) et aux travaux du réseau Vigilance Initiatives Syndicales Antifascistes (VISA) (<http://www.visa-isa.org>).

J'insisterai simplement sur deux aspects.

La propagande anti-immigrés du FN a pour effet de diviser les salariés et de détourner toute une partie de la population de la question de fond qu'est la nécessité d'une

# L'enjeu de l'extrême droite

autre répartition des richesses, seule à même d'améliorer durablement la situation présente. En toute logique, le FN ne porte donc aucune proposition qui soit de nature à répartir plus équitablement les richesses produites, et il ne met en rien en cause le caractère capitaliste du système. Deuxième aspect à avoir en tête : le rôle historique que les courants de droite autoritaire ont joué au XX<sup>ème</sup> siècle dans plusieurs pays en période de crise, comme rempart du capital permettant d'empêcher un bouleversement mettant à mal les intérêts du patronat et des possédants (Italie fasciste, Allemagne nazie, Espagne franquiste, Chili de Pinochet, entre autres).

« *Plutôt Hitler que le Front populaire* » disait le patronat français dans les années 1930. Ce type de raisonnement n'est pas un lointain souvenir. Un rapport de mai 2013 établi par des analystes de la banque nord-américaine JP MORGAN détaille ce qu'il qualifie de problèmes existant dans les systèmes politiques des pays dits de « la périphérie » de l'Union européenne (Grèce, Espagne, Portugal et Italie) : « *Les systèmes politiques de la périphérie ont été établis après une dictature et ont été définis par cette expérience-là. Les constitutions ont tendance à montrer une forte influence socialiste, reflétant la force politique que les partis de gauche ont acquise après la défaite du fascisme. Les systèmes politiques autour de la périphérie affichent de manière typique les caractéristiques suivantes : des dirigeants faibles ; des États centraux faibles par rapport aux régions ; une protection constitutionnelle des droits des travailleurs ; des systèmes recherchant le consensus et qui encouragent le clientélisme politique ; et le droit de protester si des modifications peu appréciées sont apportées au statu quo politique. Les lacunes de cet héritage politique ont été révélées par la crise.* »<sup>3</sup>. À partir d'une telle vision des droits démocratiques et sociaux gagnés par les luttes, on constate que les liens entre fascisme et grand capital restent d'une brûlante actualité.

Il est enfin nécessaire de lutter contre le FN parce que c'est pour nous une question d'autodéfense. En effet, cette organisation considère, à juste titre, la CGT comme

<sup>3</sup> <http://visa-isa.org/node/18794>

un adversaire et un obstacle dans la conquête du pouvoir. Nos camarades qui ont milité dans les syndicats de territoriaux de mairies conquises par le FN en ont fait la douloureuse expérience. Cela avait conduit la Fédération à mener campagne sur les libertés syndicales et entre autres à organiser une manifestation nationale à Orange en avril 1998. Plus récemment, nous avons tous en tête que le maire d'extrême droite d'Amnéville a tout essayé, en vain, pour se débarrasser de la CGT.

En articulation avec notre combat quotidien pour le progrès social, nous avons donc aussi un travail spécifique à mener visant directement le FN et ses thèses. De ce point de vue, nous avons au moins deux axes de bataille idéologique à travailler : celui du bilan municipal du FN et celui de son programme pour les collectivités locales, leurs services publics et la Fonction publique territoriale.

## Les expériences de gestion municipale frontiste

Il est frappant de voir que le FN n'évoque jamais ses expériences passées de gestion municipale, et pour cause, vu le bilan calamiteux qu'elles ont produit. Ce bilan constitue pour nous un point d'appui important dans la bataille des idées.

Il existe une abondante littérature sur le sujet<sup>4</sup>. Je ne vais qu'effleurer la question en insistant sur plusieurs éléments particulièrement significatifs.

Le FN essaie de se présenter comme un nouveau venu en matière de gestion municipale, mais il a déjà une longue histoire dans ce domaine, qui d'ailleurs se prolonge jusqu'à aujourd'hui.

La commune de Dreux a connu une gestion droite/FN de 1983 à 1989 et la ville de St Gilles dans le Gard a eu un

<sup>4</sup> - À lire en particulier sur le blog de Mathieu Lépine (<http://matthieulepine.wordpress.com>), militant du PG : « Municipales : Le FN doit assumer son catastrophique bilan local », 1<sup>er</sup> juillet 2013



Assimilant immigrants et pauvres, le FN a plus largement multiplié les mesures visant les catégories de population les plus défavorisées : suppression de lignes de bus reliant le centre à la périphérie à Orange ; à Marignane, accès aux cantines restreint aux enfants dont les deux parents travaillent ; baisse voire suppression

des subventions aux associations d'aide sociale dans plusieurs communes ; fermeture d'un centre social et arrêt des travaux de rénovation d'un quartier populaire à Bollène après la victoire de l'extrême droite en 2008. En matière de politique culturelle, la gestion frontiste est marquée par la forte politisation de l'action municipale. À Orange, les rayons de la médiathèque sont épurés des ouvrages jugés problématiques par la municipalité et remplacés par ceux d'auteurs d'extrême droite. À Vitrolles et Toulon, des équipements culturels sont fermés pour cause de programmation jugée non conforme à la ligne municipale.

mairie FN de 1989 à 1992. Toulon, ville de plus de 100 000 habitants, a eu un maire frontiste de 1995 à 2001. Marignane a également été dirigée par un maire FN à partir de 1995, réélu sous l'étiquette MNR en 2001 avant de passer à l'UMP et d'être battu en 2008. Les époux Mégret ont pris Vitrolles en 1997, perdue en 2002 après une partielle. Orange est dirigée depuis 18 ans par un maire d'extrême droite successivement FN puis chez de Villiers puis à la Ligue du Sud, une organisation satellite du FN dont le numéro 2 est le suppléant de la députée Marion Maréchal-Le Pen. Notons enfin que la commune de Bollène est dirigée depuis 2008 par la femme du maire d'Orange. Ces expériences cumulées du FN et de ses avatars permettent de dégager plusieurs tendances fortes.

### Un programme et des pratiques contraires à la conception républicaine du service public

Le FN a tenté de faire de plusieurs de ses villes un laboratoire de la préférence nationale. Vitrolles a connu l'allocation de naissance réservée aux familles dont au moins un des deux parents est Français ou ressortissant de l'Union européenne. Catherine Mégret a été condamnée pour cette mesure illégale.

pression des subventions aux associations d'aide sociale dans plusieurs communes ; fermeture d'un centre social et arrêt des travaux de rénovation d'un quartier populaire à Bollène après la victoire de l'extrême droite en 2008. En matière de politique culturelle, la gestion frontiste est marquée par la forte politisation de l'action municipale. À Orange, les rayons de la médiathèque sont épurés des ouvrages jugés problématiques par la municipalité et remplacés par ceux d'auteurs d'extrême droite. À Vitrolles et Toulon, des équipements culturels sont fermés pour cause de programmation jugée non conforme à la ligne municipale.

### Une conception partisane et clientéliste de l'action municipale

À Toulon, la politique de la jeunesse est confiée à l'association paramunicipale Jeunesse toulonnaise. L'adjointe à la jeunesse donne instruction écrite à son directeur de pouvoir des postes vacants « soit par des employés sympathisants du FN, soit par des éléments totalement neutres ». Elle sera condamnée pour discrimination à l'embauche.

À Toulon, comme à Orange et Marignane, on recense par

# L'enjeu de l'extrême droite

dizaines les recrutements fondés sur l'adhésion au FN et à ses idées. On peut même parler de Front familial vu le nombre de recrutés ayant des liens familiaux avec des élus municipaux.

## Des méthodes anti-statutaires de gestion du personnel

Dans les 6 mois suivant l'élection de Catherine Mégret, Vitrolles voit le départ d'environ 150 non-titulaires par arrêt du contrat avant le terme ou non-renouvellement. Sont visés en particulier les agents de la culture, de l'animation, de l'éducation, et du social, surtout s'ils portent un nom à consonance étrangère.

Dans un tract sur la gestion municipale, le syndicat CGT des Territoriaux de Toulon relève qu'« *Il n'a pas fallu longtemps pour que les vrais visages apparaissent et que sous le masque de la courtoisie filtrent l'arbitraire, l'autoritarisme, l'esprit de revanche, la chasse au faciès ou au nom à consonance étrangère* ».

Le 9 avril 1998, la Fédération organise donc une manifestation à Orange pour soutenir les agents territoriaux des villes frontistes. Par la voix de Vincent Debeir, elle dénonce « *Brimades, sanctions arbitraires, agressivité verbale, attaques personnelles, humiliations et pressions quotidiennes, dénigrement public, refus de recevoir le syndicat CGT, de titulariser, suppression de régime indemnitaire, embauche de contractuels sans les qualifications requises pour occuper des emplois publics hier tenus par des fonctionnaires qualifiés contraints au départ* ».

À Marignane, le maire est condamné à un an de prison avec sursis pour harcèlement moral à l'encontre d'un agent de la ville, d'origine marocaine.

Ce mode de gestion peut conduire au pire. À Orange, un délégué FO s'est suicidé en 1996 dans un local municipal, laissant un message faisant le lien entre son geste et les pressions subies par l'exécutif municipal. Un adjoint de Toulon sera lui condamné à 12 ans de réclusion pour viols et agressions sexuelles de trois secrétaires de Toulon Habitat, organisme dans lequel pendant trois ans cet élu a fait régner un climat de terreur.

## Une gestion désastreuse, voire frauduleuse, des finances publiques

À Toulon, Vitrolles et Marignane, le passage du FN est marqué par une gestion financière calamiteuse, vivement critiquée par la Chambre régionale des comptes. À Toulon, Jean-Marie Le Chevallier laisse la ville avec une dette équivalente au budget communal, soit 213 millions d'euros. Les finances communales sont utilisées à des fins politiques. C'est aux frais de la commune de Vitrolles que sont envoyées des demandes de parrainages aux maires de France pour la candidature aux présidentielles de Bruno Mégret. À Toulon, le maire sera condamné pour emploi fictif d'un collaborateur politique et un adjoint le sera pour un système de fausse sous-traitance et d'attribution frauduleuse de logements sociaux.

L'argent public peut aussi être utilisé à des fins privées : à Vitrolles et Orange, la CRC pointe l'utilisation de fortes sommes pour des frais de représentation manifestement sans rapport avec l'exercice du mandat. Bompard a ainsi fait prendre en charge par la commune des achats de cigares, des frais de literie, des soins en spa...

Dernier élément à mettre en lumière : les nombreuses condamnations d'élus d'extrême droite pour des faits liés à leur gestion, conduisant même les maires de Vitrolles et Toulon à l'inéligibilité.

Celle liste de faits, déjà longue et pour autant non exhaustive, compose un bilan éloquent de la gestion municipale FN, qui va à l'encontre de tous les principes de fonctionnement du service public républicain.

Le programme du FN et son approche de l'échéance des prochaines municipales sont tout aussi problématiques.

## Le projet du FN pour les municipales de 2014

Sur l'action publique, les déclarations d'amour adressées ces dernières années par Marine Le Pen aux fonction-



Rassemblement anti FN - Montreuil - 28 mars 2011

© Allaoua Sayad

naires ne sont qu'un leurre. Le FN préconise en réalité la poursuite des politiques libérales déjà à l'œuvre. Il n'entend pas revenir sur les suppressions de postes massives opérées par Sarkozy, si ce n'est sur les missions régaliennes, mises au service d'une conception ultra-sécuritaire et liberticide de l'intervention publique.

Sur la décentralisation, Marine Le Pen a affirmé : « Nous reviendrons également sur la décentralisation qui n'a cessé de dérapier et qui coûte plus de 4 milliards d'euros par an. (...) C'est donc tout le principe de la décentralisation que nous reverrons »<sup>5</sup>. Le programme du FN prévoit que « Les dotations de l'État aux départements et aux régions seront réduites de 2 % dès la première année du mandat. »<sup>6</sup>. Non seulement le FN veut réduire les moyens des collectivi-

tés, mais il considère que renforcer la péréquation risque « d'entraîner une prime à la mauvaise gestion »<sup>7</sup>.

S'agissant des effectifs, Marine Le Pen dénonce la « fuite en avant des collectivités territoriales » qui « devront enfin maîtriser leurs effectifs », position conforme au dogme sarkozyste et qui correspond à la conception traditionnelle du FN d'un État hyper-centralisé. Fin 2011, la présidente du FN a affirmé qu'« il faut absolument réduire massivement la fonction publique territoriale »<sup>8</sup>. Le programme du FN prévoit que « Les collectivités territoriales devront maîtriser leurs effectifs et présenter chaque année au préfet de leur département pour les plus importantes d'entre elles (régions, départements, intercommunalités et communes de plus de 10 000 habitants) un plan impératif de réduction ou de stabilisation de leurs effectifs. Les effectifs de l'État seront dans le même temps stabilisés. ».

5 - <http://www.larevueparlementaire.fr/pages/RP-934/RP934-entretien-lepen.htm>, 1er avril 2011, entretien avec Marine Le Pen ; propos recueillis par Antoine de Font-Réaulx

6 - Extrait du Projet de Marine Le Pen, consultation le 12 août 2013 (<http://www.frontnational.com/le-projet-de-marine-le-pen/autorite-de-letat/fonction-publique>)

7 - Communiqué de presse de Marion Maréchal Le Pen, 23 juillet 2013

8 - Interview de M. Le Pen du 30 octobre 2011, Grand jury RTL/LCI/Le Figaro

# L'enjeu de l'extrême droite



La lecture des interviews de Marine Le Pen éclaire ce qu'elle pense des agents territoriaux. « Depuis un certain nombre d'années, on ment aux Français. On supprime des fonctionnaires d'État, des gens qui sont essentiels au bien-être de la population, des policiers, des médecins, des gendarmes, des agents pénitentiaires et parallèlement on embauche le double de fonctionnaires territoriaux qui en réalité sont là pour préserver des seigneuries, des systèmes féodaux pour continuer à mettre en place le clientélisme au bénéfice d'un certain nombre d'élus politiques. (...) Je pense qu'il faut limiter la fonction publique territoriale parce qu'il ne m'apparaît pas qu'elle serve à la population »<sup>9</sup>. Deux éléments importants encore quant à la vision frontiste des fonctionnaires.

Le 21 février 2013, Marine Le Pen a critiqué l'annonce gouvernementale d'abrogation du jour de carence au motif que cette mesure « agrandirait la différence entre le privé et le public »<sup>10</sup>.

Sur la rémunération, le programme du parti affirme que « Le gel des traitements pour tous, petits ou hauts fonctionnaires, est aussi injuste que choquant quand on connaît la faiblesse des traitements réservés au bas de la hiérarchie. Les situations seront différenciées par la mise en place d'un

9 - BFM TV - 25 mars 2011

10 - Interview sur France 2



système permettant une modulation de l'évolution du point d'indice et une plus juste répartition des primes entre les ministères et dans les services concernés. ». Le FN prône ainsi rien moins que l'éclatement d'un des fondements de la Fonction publique de carrière.

Bien qu'il se défende d'être raciste, le FN est doté d'un programme fondé sur la discrimination en fonction de la nationalité. La priorité nationale, nouvelle mouture de la préférence nationale, doit à ses yeux s'appliquer en matière d'accès aux allocations familiales, au logement social, au logement étudiant, à la protection sociale, à l'emploi, au minimum vieillesse. Soulignons simplement à ce sujet que ce concept est contraire aux principes fondateurs du service public et aux textes nationaux et européens.

Enfin, le Front national aborde sa campagne électorale à partir d'une conception éminemment partisane de la Fonction publique territoriale. Dans un message interne en date du 26 juillet, Steeve Briois, secrétaire général du parti, lance un « *appel aux fonctionnaires titulaires de catégorie A et B (territoriaux, État, Hospitaliers)* » en perspective des municipales. En voici de larges extraits :

*« (...) nous allons au combat pour gagner ! Et dans de nombreuses villes, dans de nombreux villages, nous savons déjà que nous sommes en mesure de triompher. (...) Mais il ne suffit pas de gagner, encore faut-il ensuite administrer, mettre en œuvre notre politique, appliquer notre programme, afficher notre ambition pour notre pays.*

*Le système ne nous fera pas de cadeaux, nous ne serons pas accueillis à bras ouverts, ni par celles et ceux, inféodés aux barons locaux, qui dirigent depuis des décennies les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération intercommunale, ni par les contrôles de légalité ou les représentants de l'État. Nous ne pourrions compter que sur nous-mêmes, sur notre volonté et notre détermination.*

*Partout où nous remporterons la victoire, il nous faudra remettre en ordre de marche des administrations pas forcément hostiles, mais perverties et désabusées par des politiciens épuisés, lutter au quotidien contre ceux qui voudront nous empêcher de réussir, gagner la confiance des populations et des administrations... C'est pourquoi nous avons besoin de vous !*

*Si vous êtes fonctionnaire titulaire de catégorie A ou B des administrations territoriales, de l'État ou hospitalière et que vous êtes prêt(e) à rejoindre nos futurs élus pour mener avec eux cette bataille, adressez votre CV à (...) Steeve Briois – Secrétaire général du Front National (...) Nous entrerons en relation avec vous et nous vous inviterons à participer à une journée d'informations au cours de laquelle vous serez exposés notre stratégie et nos projets. »*

Ce message en dit long sur les ambitions du FN, son absence de considération pour les agents territoriaux, sa conception éminemment partisane de la FPT et sa volonté affichée de la politiser pour la mettre au service de son projet.

Il est à mettre en relation avec le programme du parti qui prévoit que « *Dans le cycle de formation des fonctionnaires des trois fonctions publiques, l'accent sera porté sur le sens de l'État et le patriotisme* » et que « *L'École Nationale d'Administration (ENA) veillera en particulier à recruter des hauts fonctionnaires patriotes* ».

Attaques contre l'emploi et les services publics territoriaux, instrumentalisation partisane de l'administration : cette approche des municipales et les conceptions développées par le FN s'inscrivent de manière nette dans la continuité du catastrophique bilan municipal frontiste décrit précédemment.

## Notre plan de travail pour les mois à venir

La menace est donc sérieuse et immédiate. Tous ces éléments plaident pour une action résolue de la CGT dans les mois à venir.

Durant notre débat, nous avons besoin d'affiner notre analyse du phénomène auquel nous sommes confrontés, mais aussi de débattre de nos tâches syndicales : quel travail devons-nous mener, quels axes d'intervention devons-nous privilégier ?

La question du développement de l'influence du FN est un des grands sujets de préoccupations des forces progres-

# L'enjeu de l'extrême droite

sistes dans la période. La nature des réponses à apporter à ce défi fait l'objet de nombreux questionnements et nul ne peut prétendre détenir la recette miracle pour faire rentrer la bête immonde dans sa tanière.

Je vous livre quelques pistes, tout en rappelant que nous ne partons pas de rien puisque la CGT et ses organisations, dont notre Fédération, ont publiquement déjà pris des positions importantes et ont par ailleurs produit plusieurs argumentaires et tracts.

Comme nous l'avons déjà affirmé suite à l'affaire Engelmann en 2011, nous devons aborder ces questions sans tabou dans nos syndicats, de manière ferme et responsable. Avec ceux de nos adhérents qui s'interrogent, voire se laissent gagner par des idées d'extrême droite, nous devons débattre, argumenter, convaincre. S'il s'avère de nouveau que certains s'inscrivent dans une stratégie d'entrisme et d'instrumentalisation de la CGT, l'organisation syndicale doit agir avec la même fermeté qu'elle l'a fait en 2011, et ce, en veillant à respecter scrupuleusement nos procédures statutaires. Les frontistes sont en effet friands de procédures judiciaires et nous devons donc prendre toutes les précautions d'usage en la matière.

Une campagne d'information auprès des agents et des usagers est de toute évidence nécessaire. À ce sujet, il serait intéressant de pouvoir nous dire ici quelle utilisation a été faite des précédents tracts édités (voir sur notre site Internet [www.spterritoriaux.cgt.fr](http://www.spterritoriaux.cgt.fr) > Thématiques > Liberté et lutte contre les discriminations > Non au Front national !) par la CGT Fonction publique sur le FN et les fonctionnaires et par la Fédération sur le FN et la FPT. Nous devons avoir à ce sujet une discussion franche et précise qui permette d'identifier des freins éventuels. Sommes-nous réellement convaincus que cette question est prioritaire et mérite un travail syndical spécifique ? Et si oui, osons-nous mener le débat avec les agents ?

Je pose ces questions sans prétendre donner de leçons car il est évident que le terrain dont nous parlons n'est pas le plus facile à aborder.

D'autres initiatives sont envisageables : journées d'études ; initiative publique pour mettre en lumière le

bilan de la gestion municipale FN avec des camarades qui en ont fait l'expérience...

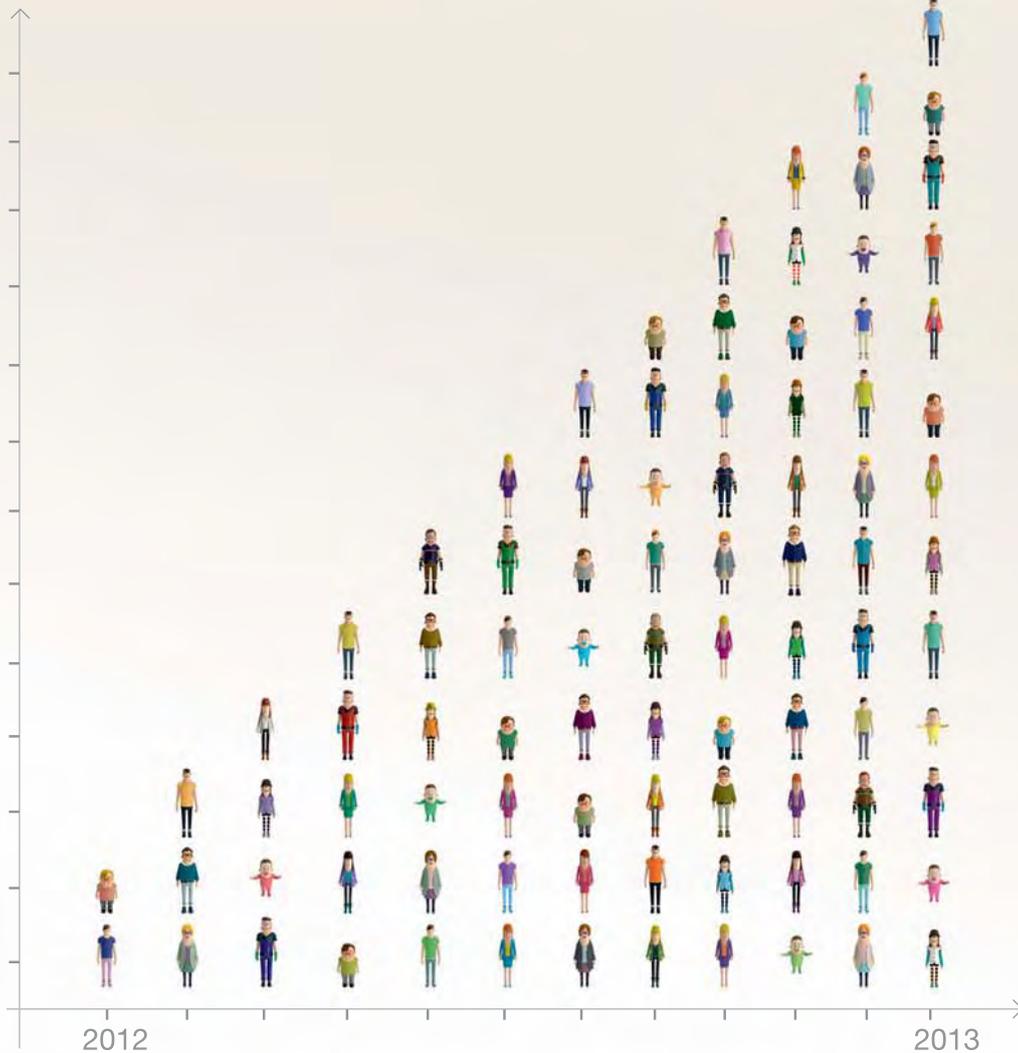
Nous avons face à nous des gens dangereux, pour la démocratie, pour les droits des salariés, pour le syndicalisme et en particulier la CGT. Nous avons face à nous des forces organisées, parmi lesquelles une partie de la droite qui est prête à pactiser avec son extrême, quand elle ne pactise pas déjà. Nous avons aussi face à nous un patronat qui, comme l'a tristement démontré sa position très majoritairement collaborationniste sous l'Occupation, a toujours fait passer ses intérêts de classe avant toute autre considération.

Vu l'évolution de la situation politique, économique et sociale, il est donc indispensable d'aborder ces enjeux les yeux grand ouverts et de pouvoir identifier les conditions d'un combat syndical efficace contre l'extrême droite et les forces économiques qu'elle sert.

Notre CGT a déjà une longue histoire de lutte contre le fascisme. Il nous appartient d'en écrire une nouvelle page.

\* Ce combat n'est pas seulement celui de la Fédération des Services publics, c'est pourquoi nous avons invité à participer à nos travaux plusieurs secrétaires généraux d'UD, à savoir Hélène Blanc (Vaucluse), Freddy Bauducco (Gard) et Denis Pesce (Moselle).

Nombre d'adhérents



## 150 nouveaux adhérents GMF chaque jour, qu'attendez-vous pour les rejoindre ?

Sur le terrain de la compétition, la GMF est fière de ses performances et affiche ses résultats : des adhérents toujours plus nombreux et satisfaits. Pas de formule magique, juste une éthique : être pour chacun de nos clients, toujours plus performant et innovant afin de garantir à tous une solution sur mesure. Cet engagement, vous pouvez le vérifier en comparant votre assurance, vos produits d'épargne ou de prévoyance lors d'un bilan conseil personnalisé avec l'un de nos conseillers. Une rencontre où nous prendrons d'abord le temps de vous écouter. C'est ça une bonne assurance.

Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)  
ou sur **[www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)**



Assurément Humain

1983-2013

# 30 ans de statut pour quels enje

La Sécurité sociale, le Code du Travail, les régimes de retraite, le Statut général sont des conquêtes historiques de la CGT porteuses d'avancées sociales considérables pour les travailleurs et la population. Elles consacrent des droits dont la reconnaissance permet de nourrir la démocratie à tous les niveaux.

Ces conquêtes sont hélas souvent mises en opposition dans les médias lors des débats sur les réformes gouvernementales mises en œuvre après chaque élection politique : les salariés assujettis au Code du Travail contre les fonctionnaires dépendant du Statut général, les retraités du privé contre ceux du public, les droits salariaux contre les droits statutaires, etc.

C'est un peu vite oublier l'histoire de notre conception française de l'emploi public au service de l'intérêt général : la loi, votée par le Parlement, permet de généraliser des acquis, arrachés souvent après de grandes luttes, pour l'ensemble des salarié-e-s et des citoyen-ne-s. Leur reconnaissance permet de nourrir la démocratie à tous les niveaux.

Dans son rapport d'introduction du 50<sup>ème</sup> congrès confédéral de la CGT, en mars 2013, Thierry Lepaon a rappelé cette conception et porté dans les enjeux du congrès la question du statut comme enjeu de démocratie sociale :

*« Si la CGT appelle au changement, c'est d'abord parce qu'elle croit résolument à l'action publique. Notre histoire sociale, ou tout au moins ses épisodes les plus progressistes, s'est construite à partir de cette recherche permanente d'identification de l'intérêt général et des moyens de satisfaire les besoins sociaux.*

*Oui, le Service public structure le développement économique et social ;*

*Oui, l'industrie comme la culture doivent faire l'objet d'une véritable ambition publique ;*

*Oui, les politiques publiques déterminent le mode de développement, et à travers lui la répartition des richesses.*

*Oui, l'État comme les collectivités locales peuvent agir, aux niveaux national et territorial : administrations, services publics, fonction publique, recherche publique sont les outils au service de cette "action publique".*

*Le statut de la fonction publique permet de sécuriser le cadre d'intervention des agents publics : agir pour le compte de l'État, d'une collectivité, ou d'une entreprise publique nécessite une indépendance et une autonomie, et donc un statut ! »*

Le service public n'est pas la propriété des fonctionnaires, mais bien celle de la Nation, ce qui implique qu'il est au service de la population. Les droits et garanties des fonctionnaires, présentés comme des privilégiés, sont en réalité des points d'appui pour tirer l'ensemble des garanties des salariés vers le haut et non vers le bas. L'idée rétrograde des fonctionnaires nantis doit continuer à être mise en échec : nos revendications en réalité s'inscrivent dans une perspective de progrès social pour l'ensemble du pays.

Ces campagnes de médisance, tout comme l'absence de moyens pour réussir efficacement le service public, ont pour but de culpabiliser les fonctionnaires pour limiter leurs luttes et faire évoluer les conceptions de l'emploi public dans un sens contraire aux principes démocratiques. Or, la conception française de l'emploi public pour laquelle la CGT a toujours milité est un acquis considérable et historique. La date anniversaire des 30 ans du Statut général est l'occasion de rappeler à notre mémoire collective nos origines de fonctionnaires territoriaux, dont nous fêterons les 30 ans à leur tour le 26 janvier 2014, année de nos élections professionnelles.

# t général ux ?



C'est aussi l'occasion d'en réaffirmer les principes fondamentaux bien au-delà de nos seuls champs fédéraux professionnels et d'en dégager les perspectives d'évolu-

tions nécessaires et ambitieuses pour un service public de qualité satisfaisant de manière égalitaire les besoins fondamentaux des citoyens.

# 30 ans de statut général pour quels enjeux

## Une construction administrative de la France au fil des régimes politiques

Les fondements d'une nécessité d'organisation administrative en France trouvent leurs origines entre 1461 et 1423 : pour défendre ses frontières face aux Anglais, Louis XI a besoin de faire remonter l'impôt dans les caisses du roi et de trouver une identité nationale. Il fait de Paris le siège du royaume de France et limite les pouvoirs des grands corps politiques, du clergé et de la noblesse. La perception de l'impôt est centralisée : les fonctionnaires sont au service du roi. Le fruit du travail du peuple servira à introduire l'industrie de la soie pour favoriser l'essor économique au lendemain de la guerre de Cent Ans. Cette centralisation du pouvoir va durer environ 500 ans. **La révolution de 1789** fait disparaître la monarchie. Le fonctionnaire est placé au service de la Nation, donc du peuple français et non plus au service de l'État royal. Dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, une conception fondamentale est programmée : « *l'égalité d'accès des citoyens aux emplois publics sur la base de leur seule valeur* ».

Par ailleurs, une loi du 14 décembre 1789 institutionnalise les 44 000 communes répertoriées à l'époque, c'est une base institutionnelle unique au monde. Elle est la traduction d'un mouvement communal qui a débuté au XI<sup>ème</sup> siècle où s'exprimait déjà la volonté d'émancipation des habitants des villes et des bourgs. Cette loi organisée à l'initiative des Jacobins, au niveau des districts et des communes, est une évolution du concept d'État centralisé vers les débuts de la décentralisation.

**Aujourd'hui encore le débat est toujours entre pouvoir central et pouvoir local.**



Très vite, la bourgeoisie reprend les choses en main, en particulier dès la chute de Robespierre, avec par exemple la mise en place d'un commissaire central qui contrôle l'administration départementale.

Quand Napoléon accède au pouvoir, il crée la Banque de France et réorganise l'administration fiscale en mettant en place une direction du recouvrement des impôts directs avec des fonctionnaires précisément attachés à elle. Surtout, il met en place des préfets de départements, les « empereurs aux petits pieds » : c'est la première déconcentration de l'État.

La III<sup>ème</sup> République instaurera l'élection des maires au suffrage universel (1875), créera le Code de l'Administration, premier Code des agents communaux. En 1889, M. Cabot, architecte du pont de Roquefavour pour la ville de Marseille, attaque le maire qui veut le révoquer une fois l'ouvrage terminé. Il gagne et conserve son emploi. C'est la reconnaissance des emplois publics.

En 1905, les fonctionnaires gagnent la communication de leurs dossiers individuels.

En 1909, le droit de grève est refusé aux fonctionnaires.

En 1937, un premier statut pour la région parisienne est mis en place.

Le régime de Vichy instaure en 1941 le premier statut pour la Fonction publique de l'État : un statut d'obligation

# X?

et de collaboration qui se situe dans l'esprit de la charte du travail du régime de Vichy. Les maires ne sont plus élus. L'organisation des travailleurs pour défendre leurs droits est interdite. Nombreux seront les syndicalistes déportés ou tués, qu'ils soient résistants au sein de la Fonction publique ou du secteur privé.

Après la Libération, un formidable élan de renouveau démocratique est donné par le Conseil National de la Résistance. Son programme de progrès social ambitieux constitue une entrave permanente pour les gouvernements aux politiques libérales. Dès 1946, une loi importante confirme la conception française de la fonction publique constituée de droits et d'obligations : c'est celle du 19 octobre 1946 qui donne au fonctionnaire de l'État un statut lui reconnaissant « égalité, indépendance et citoyenneté par le principe de la carrière ». C'est la naissance du Statut de la fonction publique de l'État, rendue possible par un rapport de force suffisant des fonctionnaires pour obtenir un statut. C'est surtout un statut fondateur de la conception française moderne de la fonction publique.

Dans le même temps, les maires veulent garder leur « pouvoir » sur les employés communaux. Le rapport de force est largement insuffisant chez ces agents et c'est dans un additif au code des communes créé en 1952 qu'une première reconnaissance des agents des communes est inscrite : ils deviennent des agents de droit public, assimilés fonctionnaires (contractuels de droit public), mais ils ne sont pas indépendants de l'exécutif, ils n'ont toujours pas de garantie d'emploi, de carrière et d'ancienneté. Les agents hospitaliers bénéficieront de dispositions similaires par le décret du 20 mai 1955. C'est seulement sous la V<sup>ème</sup> République, en 1972, que les « Communaux » acquièrent le droit à la formation professionnelle.

La CGT, bien souvent seule, a lutté tout au long de l'Histoire à la fois pour repousser les attaques portées contre les droits, garanties et obligations des fonctionnaires, pour consoli-

der les acquis de 1946, faire reconnaître des droits nouveaux, intégrer des milliers de non titulaires, développer une formation professionnelle de qualité, obtenir la reconnaissance de la qualité de fonctionnaires aux agents des communes, seule alternative à la pratique du recrutement clientélaire en vigueur.

Le maintien et la création continue et exclusive d'emplois permanents, la titularisation, la séparation du grade et de l'emploi, la grille de rémunération unique et nationale, l'égalité d'accès de tout citoyen français à la fonction publique, les grands classements catégoriels, la notion de corps, une carrière sans favoritisme ni discrimination, les droits, les libertés, obligations des fonctionnaires, leurs organismes d'intervention, constituent les fondements essentiels de l'emploi public dans notre pays.

Leur reconnaissance, leur affirmation, dans un statut négocié et législatif, sont la garantie d'accès des citoyens aux services publics dont la mission est la prise en charge des besoins sociaux.

Cette conception a été forgée et enrichie au fil des luttes sociales. Ses avancées ont correspondu à des avancées de la démocratie, ses reculs à des reculs de la démocratie dans notre pays.

Loin d'être octroyés, décentralisation et Statut furent dans cette continuité le fruit des luttes du mouvement ouvrier,



# 30 ans de statut général pour quels enjeux

luttés au sein desquelles notre fédération a pris toute sa place.

## 1979 - 1981 : une période charnière autour des grands enjeux de la réforme statutaire

Renforcement et extension de l'emploi public ont été l'enjeu de toutes les réformes qui sont intervenues au cours de la période allant de mai-juin 1981 à juin 1984, tant au niveau de l'État que de celles qui allaient s'appeler collectivités territoriales.



Alain POUCHOL

Dans son rapport d'ouverture au 2<sup>ème</sup> congrès de notre fédération CGT des Services publics, en avril 1985, Alain Pouchol, secrétaire général, rappelait :

« Le statut Maurice Thorez des fonctionnaires de l'État a, certes, au fil des années entre 1947 et 1982, pris

*beaucoup de coups, a été perverti ou détourné sur de nombreux points, mais parce qu'il organisait les droits de plus de deux millions de salariés, aucun gouvernement, aucune force politique ne s'est trouvé en capacité de l'attaquer frontalement et de le rayer d'un trait de plume. »*

## Ainsi, dès sa conception le statut a été l'objet d'attaques réformistes négatives.

### Pourquoi ?

La CGT a toujours lutté pour que les institutions représentatives de la Nation, c'est-à-dire élues au suffrage universel, aient de larges prérogatives et qu'elles puissent librement mettre en œuvre les orientations qu'elles décident. La CGT a combattu seule, en tant qu'organisation syndicale, la Constitution de 1958 qui affaiblissait considérablement les pouvoirs du Parlement. Le domaine de la loi a été limité (protection collective des droits), celui du règlement étendu. Un rôle prééminent a été attribué au président de la République, renforçant le pouvoir personnel. Les gouvernements qui se sont succédé depuis mai



1958 ont impulsé et amplifié l'évolution institutionnelle de la France vers le « régime présidentiel » réduisant toujours plus le rôle du Parlement et accroissant les pouvoirs du gouvernement.

Cette transformation institutionnelle est toujours à l'œuvre : elle est inscrite dans la perspective d'affaiblissement des institutions françaises, voulue par les libéraux, les sociaux libéraux et le grand patronat afin d'accélérer le redéploiement industriel multinational et d'imposer une remise en cause des conquêtes sociales à grande échelle. L'exemple le plus frappant que nous connaissons depuis la loi du 10 décembre 2010, sous l'ère Sarkozy en est notre lutte contre l'acte III de décentralisation - qui devrait s'appeler Acte de Recentralisation en réalité -, et les propositions que nous formulons pour penser une structuration de la Nation qui soit au plus près de la population et réponde au mieux à leurs besoins sociaux et économiques.

### Comment ?

De longue date, le service public et les fonctionnaires

# x?

constituent un thème de bataille idéologique en France, quel que soit le contexte de l'époque.

Les gouvernements ont nourri le thème des effets négatifs du centralisme, de la bureaucratie, des lourdeurs administratives, pour tenter de limiter les conquêtes sociales des fonctionnaires.

Depuis 1981, le phénomène a pris une ampleur particulière sous un autre prétexte : la crise.

Or, les batailles idéologiques contre le service public et les fonctionnaires sont inséparables de la bataille idéologique sur la crise elle-même et les solutions pour en sortir.

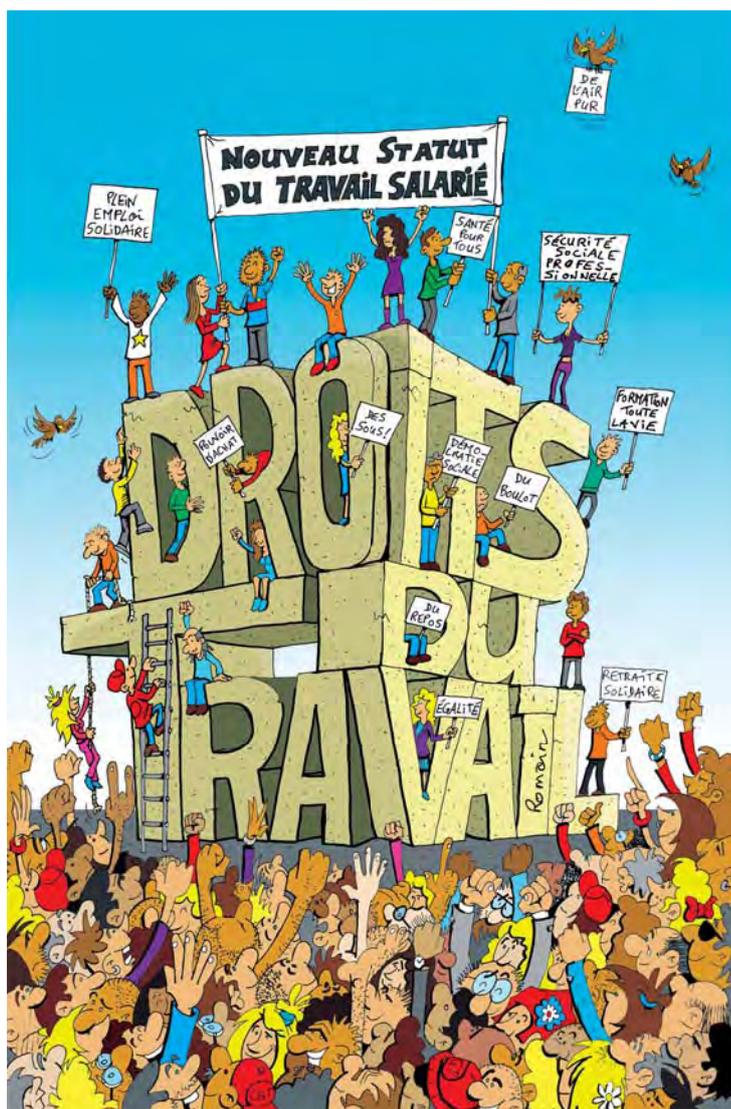
Dans les périodes de croissance, les monopoles ont utilisé le service public pour développer le potentiel productif sur les secteurs les plus rentables. Ils ont concentré par ailleurs leurs activités autour de grandes villes, des métropoles.

Ce développement du service public correspondait aussi à un besoin social de la population porté par les luttes. Avec la « crise », c'est cette prise en charge collective des besoins sociaux que les monopoles veulent détruire à travers la privatisation du service public.

La Fonction publique est au cœur de ce processus d'une lutte des classes qui s'intensifie.

C'est ainsi qu'entre 1979 et 1981 la politique giscardienne et patronale a mené un faisceau de réformes visant à s'attaquer à un certain nombre d'aspects sociaux : démantèlement du tissu industriel, commercial, agricole, montée en flèche du chômage, plans d'austérité, atteintes aux libertés et droits sociaux, restructurations et transferts d'établissements publics comme l'INRA, le CNRS, l'INSERM, l'ANPE, les PTT.

L'avalanche des transferts de charges et la diminution des ressources locales ont entraîné pour la population l'augmentation des impôts locaux, l'augmentation des tarifs des services rendus, la réduction des services et prestations rendus à la population, la mise en cause des droits nationaux acquis par les travailleurs. Des conséquences dont l'écho sinistre résonne toujours.



## Une jeune fédération dans la tourmente de l'histoire

Pour combattre la politique des monopoles, l'activité de notre fédération dont le Congrès constitutif s'est tenu en 1979 a été fondamentale.

De 1979 à 1981, la lutte a progressivement englobé l'exigence de solutions plus globales aux réactions immédiates contre les conséquences du projet de réforme des

# 30 ans de statut général pour quels enjeux

collectivités locales appelée aussi « loi-cadre ». Cette dernière visait à faire des collectivités locales les vassales des monopoles, à décharger l'État d'un certain nombre d'obligations sur les budgets (et ainsi porter ces nouveaux fonds publics disponibles vers les grandes sociétés multinationales sous prétexte d'aides au développement économique).

Elle devait permettre également de contraindre les collectivités à calquer leur mode de gestion sur celui des entreprises en substituant la notion de service public à la notion de coût et de rentabilité, et à concéder des pans entiers de services publics au secteur privé : eau, assainissement, voirie, nettoyage, thanatologie...

Dans ce contexte de crise du sens public, la mobilisation des agents et des salariés a été le catalyseur et l'enracinement de la victoire de la gauche les 10 et 23 mai 1981. Les actions de grèves et manifestations contre le projet de réforme des collectivités locales, les Etats Généraux organisés le 5 juin 1980, ont fortement contribué à donner à ce combat essentiel sa dimension d'intérêt national sur des bases de lutte de classe prenant en compte les intérêts de la population qui a été directement associée aux débats et aux luttes.

Des enseignements très riches sont à tirer de cette période sans précédent : la réflexion sur le service public, son rôle, sa place dans la nation a été menée conjointement avec les autres fédérations du secteur public et la CGT tout entière.

D'abord seule dans la bataille idéologique, c'est à force de conviction et d'occupation du terrain avec un ensemble d'actions et d'initiatives que notre fédération a gagné un formidable rassemblement d'élus, d'associations, de syndicats autour de ses analyses et propositions. Pendant l'été 1980 commence un Tour de France du bus des Services publics qui ramènera 50 000 pétitions en décembre 1980, après 5 mois de périple. Les militants seront arrêtés par la police aux portes de Paris.

Cherchant à décourager les travailleurs des services publics le pouvoir n'a pas hésité à limiter les droits et libertés syndicaux, à discriminer et à s'appuyer sur le patronat autour du thème des « fonctionnaires nantis, privilégiés,

budgétivores », etc., sur la CFDT pour faire admettre une nécessité de consensus, et sur FO et la FEN qui pratiquaient une politique de collaboration avec le gouvernement.

La multiplication des initiatives et actions syndicales, le renforcement de l'activité interprofessionnelle, l'interpellation des élus locaux et parlementaires, de la population, ont été les réponses adéquates aux attaques de l'intérêt général.

## Trente ans plus tard, c'est cet héritage que nous continuons de faire vivre dans notre lutte quotidienne

De cette période retenons que le contexte social a abouti à un changement du pouvoir politique national. Le bouleversement intervenu a été une authentique victoire du peuple, victoire dont la CGT a été le principal artisan syndical pour une majorité nouvelle qui représentait les intérêts du plus grand nombre et où la classe ouvrière s'est sentie représentée. Mais le courant populaire qui l'a porté était composite et le changement ne voulait pas dire la même chose pour tout le monde.

### La lutte de classe, avec l'arrivée du pouvoir de la gauche, n'a pas disparu bien au contraire.

Le gouvernement de la gauche a, durant une première période, décidé des mesures sociales et des réformes de structures positives : ce sont les lois de décentralisation de 1982-1983, dites « Lois Defferre » sur les fondations desquelles sera bâtie l'architecture du Statut Général et de sa déclinaison en trois versants : le rapport entre les deux sujets est étroit.

En 2013, l'enjeu de combattre « l'acte III de décentralisation », dont les similitudes avec le projet de « loi-cadre » sont quelque peu frappantes dans un contexte proche de 1980, reste d'une cuisante actualité : lors de réorganisations administratives et des transferts de compétences de

# X?



l'État vers les collectivités territoriales, les questions de moyens financiers et humains pour les assumer se posent et se poseront toujours.

### **1982 – 1984 : un processus de décentralisation irréversible et positif**

La CGT s'est prononcée pour une décentralisation des pouvoirs et des moyens dans de nombreux domaines institutionnels et économiques. Pour une décentralisation permettant la participation des citoyens à la vie locale et nationale afin que les décisions prises le soient en réponse aux besoins exprimés.

Avant la loi de Gaston Deferre de 1982, nous avions un appareil d'état centralisé, et ce, malgré l'existence des 36 000 communes.

La décentralisation affirme des principes forts, tels que :

- l'État est souverain
- les collectivités territoriales concourent ensemble à l'administration et à l'aménagement du territoire (patrimoine commun)

Il y a donc « SPÉCIFICITÉ et UNICITÉ NATIONALE ».

Le processus de décentralisation inscrit par ailleurs 4 niveaux institutionnels : l'État, la région, le département, la commune.

Les communes, les départements, les régions s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel dans le cadre des lois et règlements.

La décentralisation a pour but de démocratiser les institutions, de rapprocher les lieux de décisions des citoyens, de favoriser l'expression des besoins, de supprimer la tutelle a priori, le contrôle se faisant a posteriori par les instances judiciaires.

# 30 ans de statut général pour quels enjeux

La réforme des finances publiques annoncée n'aura pas lieu et les transferts de charges pèseront lourdement sur les populations, les collectivités territoriales et tout particulièrement la commune.

À la conception de partage des compétences entre niveaux institutionnels s'articule une disposition législative de statut unique reconnaissant les spécificités.

Le statut général des fonctionnaires a fait l'objet d'une refonte globale entre 1983 et 1986 au moyen des quatre lois qui, désormais, le constituent : loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, communes aux trois versants de la Fonction publique, lois du 11 janvier 1984, du 26 janvier 1984 et du 9 janvier 1986, portant dispositions statutaires relatives, respectivement, à la fonction publique de l'État, à la fonction publique territoriale et à la fonction publique hospitalière.

Anicet Lepors, ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives de 1981 à 1984, conseiller d'État honoraire, rappelait dans son intervention du 19 octobre 2006 les principes qui avaient conduit à élaborer le titre général puis les trois versants :

« D'abord, le principe d'égalité, par référence à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui dispose que l'on accède aux emplois publics sur la base de l'appréciation des "vertus" et des "talents" c'est-à-dire de la capacité des candidats ; nous en avons tiré la règle que c'est par la voie du concours que l'on entre dans la fonction publique. Ensuite, le principe d'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique comme de l'arbitraire administratif que permet le système dit de la "carrière" où le grade, propriété du fonctionnaire, est séparé de l'emploi qui est, lui, à la disposition de l'administration ; principe ancien que l'on retrouve déjà formulé dans la loi sur les officiers de 1834. Enfin, le principe de citoyenneté qui confère au fonctionnaire la plénitude des droits des citoyens et reconnaît la source de sa responsabilité dans l'article 15 de la Déclaration des droits de 1789, lequel indique que chaque agent public doit rendre compte de son administration ; conception du fonctionnaire-citoyen opposée à celle du fonctionnaire-sujet que Michel Debré définissait ainsi dans les années

1950 : "Le fonctionnaire est un homme de silence, il sert, il travaille et il se tait".

C'est sur cette base qu'a donc été construite cette fonction publique "à trois versants", à la fois ensemble unifié et respectueux des différences comme l'indiquent ses quatre titres adoptés successivement de 1983 à 1986, l'un après l'autre, car tout le monde ne marchait pas du même pas. On peut discuter de l'équilibre ainsi retenu entre une unification intégrale (au demeurant impraticable sans modification constitutionnelle) et une séparation complète des fonctions publiques qui aurait consacré une "balkanisation" conduisant inévitablement à leur hiérarchisation. Je pense pour ma part que la solution retenue était, dans l'ensemble, satisfaisante. »

Alain Pouchol, secrétaire général de notre fédération de 1979 à 1995, a été l'un des principaux acteurs et négociateurs du statut de 1984. Dans son rapport d'ouverture du 2<sup>ème</sup> congrès fédéral au Mans en 1985, il rappelle :

« Dès le premier jour, la négociation de ce statut a été un âpre combat et il le demeurera de façon permanente. Ce n'est pas un hasard si, dès l'origine, de multiples forces – et pas seulement de droite – préféraient un code à un statut et souhaitaient que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique soit un établissement public et non l'organisme qu'il est aujourd'hui. Eh bien, dans la mesure où le Statut législatif est marqué des conceptions de la CGT, il ne faut pas s'étonner que droite et fausse-gauche, CFDT en tête, battues à l'époque et qui aujourd'hui sous le vocable de flexibilité veulent casser tous les droits nationaux, les garanties collectives et les acquis sociaux, poursuivent leur offensive contre un statut qui est aux antipodes de ces conceptions-là. Oui, ce statut a été, est et restera un combat.

Oui, cette décentralisation, malgré ses limites, a été, est et restera un combat.

L'un comme l'autre restent ouverts au rapport de forces. »

Notre histoire sociale a donné, donne et donnera longtemps raison à Alain Pouchol...

Après l'immense espoir suscité en 1984 chez les nouveaux Territoriaux, une multitude de réformes et de modifications législatives a aujourd'hui atteint dans tous ses

# x?



principes fondateurs les titres I à IV, qui a pour résultat en particulier de ramener dangereusement les Territoriaux à une forme rétrograde d'emploi clientéliste :

- dès 1987 la loi Galland, en créant dans la FPT les filières et cadres d'emplois à la place de corps, en y instituant la liberté de recrutement, en mettant en place la gestion locale, en supprimant la commission mixte paritaire nationale qui permettait la mobilité entre versants.

Les lois suivantes vont amplifier la marche vers une fonction publique d'emploi au détriment d'une fonction publique de carrière. Quelques exemples :

- en 1989 le protocole Durafour introduit de nouveaux dispositifs de rémunérations liées aux fonctions,

- en 1991 le livre blanc de Rocard débouche sur les dispositifs de régime indemnitaire actuel, avec des écarts d'attribution existants considérables d'un employeur à l'autre,

- en 2004, décentralisation Balladur avec peu de garanties pour les personnels transférés, en 2005 l'ordonnance Villepin introduit le CDI,

- en 2008, la loi Jacob tasse les grilles de rémunération et impose des ratios, véritable bombe contre l'égalité des rémunérations et en particulier l'égalité femmes-hommes,

- en 2009 la loi mobilité d'août permet le licenciement économique, puis suivent les lois visant clairement, après avoir cassé les personnels, à casser l'emploi public lui-même : RGPP et aujourd'hui réforme des collectivités locales avec la loi du 10 décembre 2010..

**Dans ce contexte, les agents peuvent se poser la question des perspectives qu'ils vont être en capacité d'élaborer avec les syndicats.**

Nous avons besoin d'un vrai bilan avec le gouvernement et les élus sur les 30 ans de décentralisation pour reconstruire une Nation qui réponde véritablement aux besoins de la population sur tout le territoire.

Ensuite, nous avons besoin d'un vrai renforcement du statut, qui passera en luttant, d'une part pour l'abrogation d'un certain nombre de dispositions législatives, et d'autre part pour une conception résolument portée d'un statut

# 30 ans de statut général pour quels enjeux

unique, idée défendue depuis longtemps par la CGT Fonction publique. C'est à force de défendre cette conception que la CGT a gagné la création du Conseil Commun de la Fonction publique. Là encore, même si les moyens manquent pour fonctionner à la hauteur de ce que nous en attendons, son intérêt est important : il doit être un lieu d'échanges et d'avis sur les enjeux transversaux de la Fonction publique et les mettre en cohérence. Il participera également à notre démarche revendicative sur l'unification du statut.

En effet, au regard de ce bilan, le statut unique apparaît comme LA réponse d'avenir pour une Fonction publique répondant toujours mieux et plus aux besoins de la population. La CGT propose une unification progressive de deux de ses versants au moins, l'État et la Territoriale. Leurs missions s'inscrivent dans une logique de complémentarité et de cohérence, elles doivent trouver, dans le Titre I renforcé, le socle commun de garanties pour le citoyen et l'agent. Le travail commun entre les fédérations CGT de fonctionnaires est constant depuis des années, il a été renforcé autour du Conseil Commun de la Fonction publique.

Des avancées en terme de bataille d'idées se font jour avec la mise en place de corps transversaux communs entre ministères.

## Statut unique ou unifié ?

De nombreux débats entre fédérations de fonctionnaires et acteurs politiques progressistes ont permis de trouver un consensus au vocabulaire à utiliser : l'idée est tout simplement de renforcer le Titre I du Statut, qu'on appelle aussi Statut général ou « Chapeau » des trois versants d'une même Fonction publique.

Si nos objectifs semblent ambitieux, ils ne sont pourtant que l'héritage de notre conception CGT des années 80 : renforcement du statut général et de celui de chacun des titres par :

- Une grille unique de rémunération renforcée et renouvelée, assurant partout sur le territoire, pour les mêmes

niveaux de qualification, les mêmes conditions de rémunération et de déroulement de carrière. La refonte de cette grille unique passe en particulier par l'intégration des primes ayant caractère de complément salarial dans le traitement indiciaire.

- Pour des missions données, de corps transversaux communs ayant fonction de passerelles entre les trois versants.

- D'un système d'entrée dans la Fonction publique fondé uniquement sur le recrutement par concours et assurant que la réussite à celui-ci se traduise par une embauche effective.

- Des structures et cursus communs de formation professionnelle (écoles, formations initiales, stages...).

- D'instances communes de dialogue social aux niveaux départemental, régional et national, traitant notamment de l'organisation des missions et de leur complémentarité.

## Pour la CGT, un statut unique :

- permettrait une plus grande égalité de traitement des usagers via une mise en cohérence des conditions d'emploi, de carrière, de rémunération

- garantirait une meilleure adaptabilité de la fonction publique et de ses agents, dans le cadre d'une complémentarité entre les différents niveaux de l'intervention publique

- favoriserait la mobilité choisie des agents

- serait un facteur important de renforcement de la cohérence de la Fonction publique et donc de sa pérennité face aux pressions du marché et du gouvernement

- participerait de la construction d'un Nouveau Statut du Travail Salarié, garantissant à chaque salarié un socle commun de droits et garanties en terme d'emploi, de maintien de rémunération, de protection sociale, de retraites.. Pour une société avec un Statut de fonctionnaire et un Statut de Travail Salarié.

Nous ne sommes pas dans un contexte européen et mondial enclin à favoriser les besoins des peuples au détriment de ceux de la Bourse... mais il nous appartient, sala-

# X?

riés et agents publics, de construire ensemble les étapes pour gagner le développement de socles communs de droits individuels garantis collectivement, une sécurité sociale professionnelle, une vraie démocratie décentralisée au plus près des citoyens et un service public au plus près des usagers, bref un vrai modèle social !

Henri Krasucki déclarait lors du Forum de Bourges du 21 au 25 novembre 1988 : « *Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous vient la révélation subite de la communauté d'intérêt, de la solidarité de lutte entre travailleurs du public, salariés du privé, et population. Mais nous avons conscience de cette solidarité de lutte et de cette communauté d'intérêt dans une situation en profonds changements, marqués d'évolutions considérables. Ces évolutions, les conséquences qu'elles entraînent, les idées, les thèmes qui en découlent, les actions qu'elles appellent, exigent une réflexion approfondie des organisations CGT du secteur public, mais aussi une contribution active de toute la CGT.* »

**Nous sommes dans cette situation de profond changement. Agissons maintenant pour un développement humain durable !**

*Sylvie Guinand, secrétaire fédérale, pôle revendicatif*



#### Sources documentaires :

- *Service public Magazine* n° 22 /nov. 81, N° 23 /déc./janv. 84, N° 25 /avr. 82, N° 28 /spt 82, N° 45 /oct, nov, dec 84, N° 54 /fev : mars 2004, N° 67 /sept, oct 88
- *Le Guide Hebdo* N° 35 /semaine du 18 au 23 août 86
- *Forum de Bourges : un service public rénové*, 21/25 nov. 88
- *Fonction Publique/Le Guide, le Manifeste*, 2011 ( ?)
- *Rétrospectives du Statut* : les grandes dates, 06/06/2013
- Interview d'Anicet Lepors*, 18/06/2013, *Blog d'Anicet Lepors*
- « *30 ans du statut général de la fonction publique* », Éditorial de Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, été 2013 /Colloque anniversaire

- Débat du 14 septembre 2013, Anicet Lepors /Fédération CGT des Services publics/FSU : organisé par l'ANECR Fête de l'Humanité
- Débat du 15 septembre 2013, Alain Pouchol, secrétaire général de la fédération de 1979 à 1995 /Territoriaux : Stand Fédération CGT des Services Publics, Forum Social de la fête de l'Humanité
- Titres 1, 2, 3, 4, Légifrance
- Module de formation fédéral « Enjeux Statutaires », actualisé avril 2013
- Travaux des instances : CSFPT, CNFPT, CCFP
- Travaux du collectif fédéral « précarité »
- .... Et tous les échanges constructifs avec chaque camarade, de mon syndicat au bureau fédéral.

Après les surgelés à la viande de cheval,  
nouveau scandale...

# LE POINT D'INDICE MAINTENU EN CONGÉLATION

À  
DÉCONGELER  
D'URGENCE !

Importants risques  
pour la consommation

**POINT D'INDICE**  
01/07/2010 - 2011 - 2012 - 2013... 2014...

fédération  
des services  
publics

la  
**cgt**

[www.spterritoriaux.cgt.fr](http://www.spterritoriaux.cgt.fr)

## Le point d'indice maintenu en congélation, à décongeler d'urgence !

Marylise Lebranchu a annoncé, 2 jours avant la conférence sociale des 20 et 21 juin 2013, le gel du point d'indice des fonctionnaires pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. La ministre a confirmé nos craintes : le gouvernement n'envisage pas de procéder à une quelconque revalorisation pour toute l'année 2014.

Cette annonce intervenait juste après celle du président de la République précisant qu'il n'y aurait pas de coup de pouce pour le SMIC au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Prenant appui sur la position gouvernementale, le patronat a annoncé un gel des salaires pour les années 2013 et 2014.

Le gel de la valeur du point entraîne des pertes de pouvoir d'achat vertigineuses pour tous les agents.

Depuis la mise en œuvre de la politique dite de désindexation en 1984 et jusqu'en juillet 2010, date de la dernière augmentation, la valeur du point a décroché de 24,5 % par rapport à l'indice des prix à la consommation.

Depuis juillet 2010, le décrochage avec l'indice des prix à la consommation avoisine les 6 % !

D'août 2010 à juin 2013, le fossé entre l'évolution de l'IPC et la valeur du point est de 5,6 %.

Compte tenu de l'inflation prévisible, si le gouvernement persiste dans le gel toute l'année 2014, la perte dépassera sans doute les 7,5 %.

Plus d'1 million de salariés sont smicardisés.

La catégorie A n'est plus recrutée que 12 % au-dessus du SMIC...

Triste record obtenu en 3 ans et demi !

En même temps qu'une nouvelle dégradation profonde des traitements des agents de la Fonction publique, le gel durable de la valeur du point induit au moins deux autres conséquences qui, pour la CGT, sont inacceptables.

La valeur du point ne serait qu'un élément parmi d'autres de la mesure des salaires, sous-entendu, il faut prendre en compte dans le calcul l'effet carrière et tout le reste.

Avec les autres salariés, aux fonctionnaires de payer la crise du système capitaliste et, de fait, de considérer la compression de leurs rémunérations comme un des éléments normaux des solutions pour résorber dette et déficit publics !

### Salaires, grille, carrières : la barre est à redresser d'urgence !

Refonte de la grille indiciaire, meilleure amplitude des déroulements de carrière, nouvelle politique indemnitaire..., d'après la ministre, la plus grande ambition est à l'ordre du jour : tout est ouvert et devrait être négociable dès l'automne.

À cette fin, Marylise Lebranchu a confié une mission à Bernard Pêcheur (ancien Directeur de la Fonction publique) qui consulte les syndicats et doit rendre son rapport pour la fin du mois d'octobre.

La CGT a construit de nombreuses revendications autour de ces questions.

Mais en matière de carrière et de grille indiciaire, conduire

# Le point d'indice maintenu en congélation, à décongeler d'urgence !

les indispensables réformes ne peut se faire sans moyens budgétaires.

Par exemple, les dispositions transitoires envisagées pour la catégorie C, en moyenne environ 5 points par échelon, montrent qu'il n'y a pas de marge de manœuvre possible en termes budgétaires.

D'autant qu'il est probable que pour parvenir à ce résultat très insuffisant, le gouvernement rogne sans vergogne sur d'autres dispositifs.

Oui, il faut immédiatement dégeler la valeur du point et mettre en œuvre une politique de rattrapage des pertes intervenues.

Oui, il faut redonner de l'amplitude aux carrières et mieux reconnaître les qualifications.

Oui, il faut procéder à une refonte du régime indemnitaire en intégrant une partie de celui-ci dans les traitements.

C'est bon pour la relance de la consommation et de la production.

C'est bon pour les retraites...

Les choix de progrès social et des avancées revendicatives passent par les chemins de la mobilisation

Face à la position bloquée et à l'intransigeance du gouvernement, il faut construire le rapport de force nécessaire à la mise en œuvre d'une autre politique qui réponde aux réels besoins des agents.



# Gagner, c'est possible !



fédération  
des services  
publics

la  
cgt

[www.spterritoriaux.cgt.fr](http://www.spterritoriaux.cgt.fr)

# j'agis !

**“ Les maladies d’aujourd’hui ne doivent pas constituer les profits de demain ,”**

Gérard Andreck, Président du Groupe Macif.

**“ La santé n’est pas un coût, mais un investissement pour l’avenir ,”**

Jacques Chemarin, Président de Macif-Mutualité.

Le Groupe Macif, attaché au Droit universel à la santé et au régime obligatoire de la Sécurité Sociale, défend, avec sa mutuelle Macif-Mutualité, une complémentaire santé qui allie l’utilité sociale à l’efficacité économique, en respectant le principe du « juste soin au juste coût ».

Aussi, sans actionnaires à rémunérer, Macif-Mutualité s’engage au quotidien sur ses valeurs de non lucrativité et de non sélection des risques en complémentaire santé, pour tous, quels que soient l’âge\* ou la situation, en tout point du territoire.

À l’heure où le capitalisme financier montre ses limites, le Groupe Macif n’aura de cesse de défendre son modèle mutualiste de santé, porté par Macif-Mutualité, pour favoriser l’accès aux soins à tous et une cotisation adaptée aux moyens de chacun.

\* Dans les conditions de souscription fixées aux contrats.

**Plus que jamais, la solidarité est une force.**



**LA SOLIDARITÉ  
EST UNE FORCE**



Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 Paris cedex 9.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2-4 rue Pied de Fond - 79000 Niort.